

Consacrer des fonds supplémentaires à ces objectifs prioritaires, dans le cadre des restrictions budgétaires, est une entreprise pénible et des plus difficiles. Des programmes valables qui répondent à des besoins réels doivent être supprimés pour libérer les fonds nécessaires à la satisfaction de besoins plus pressants.

En supprimant des programmes de presque tous les ministères, le Gouvernement entend réaffecter un milliard de dollars à des programmes de développement économique et social.

Les dernières propositions du Gouvernement, dans le domaine de l'expansion économique, viennent s'ajouter aux mesures qu'il a prises antérieurement pour favoriser la création d'emplois, stimuler la croissance du secteur privé et encourager l'innovation industrielle. Ces mesures comprennent la réduction de la taxe de vente, en collaboration avec les provinces, et l'encouragement de l'exploitation pétrolière non conventionnelle, annoncés dans le budget du mois d'avril. Elles englobent aussi les dispositions annoncées en juin et en juillet pour encourager l'économie de l'énergie et la mise en valeur des ressources énergétiques renouvelables, stimuler la recherche et le développement et venir en aide à la petite entreprise.

Le Gouvernement se propose maintenant de consacrer des sommes supplémentaires pour favoriser l'expansion industrielle en 1979-1980.

L'objectif premier est de créer un climat économique propice à la croissance du secteur privé, en particulier dans le domaine des industries de haute technicité, du développement régional et de l'expansion des exportations. On apportera une aide additionnelle aux industries du tourisme, des richesses naturelles et de la construction navale.

En éliminant les chevauchements entre programmes fédéraux et provinciaux et en simplifiant les systèmes de rapports et de réglementation, on devrait à la longue réduire sensiblement l'intervention excessive de l'État dans l'économie.

Une aide accrue aux principaux projets d'investissements dans les secteurs de la fabrication, de l'énergie et du transport constitue un aspect important des nouvelles priorités du Gouvernement en matière d'expansion industrielle.

L'objectif principal de la stratégie de l'emploi du Gouvernement est d'encourager la création d'emplois permanents dans le secteur privé, en insistant particulièrement sur la formation et le placement des jeunes Canadiens.

Au cours de la nouvelle session, le Gouvernement augmentera son aide en vue de former un nombre suffisant de travailleurs qualifiés et d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre.

Le Gouvernement se propose aussi de modifier sensiblement le régime d'assurance-chômage. Les changements proposés entraîneraient une réduction considérable des coûts de ce programme. Leur objectif est de minimiser les effets négatifs que le programme peut avoir sur l'incitation au travail et la disponibilité de la main-d'œuvre.

Les changements proposés resserreraient les conditions d'admissibilité au régime et permettraient aussi d'utiliser à des fins plus productives les fonds de l'assurance-chômage. Ces fonds serviraient en partie à financer un programme plus ambitieux de formation et d'expérience professionnelles pour les jeunes. Vous serez appelés à approuver des modifications à la loi sur l'assurance-chômage pour réaliser ces changements.

D'autres mesures, dans le cadre d'une nouvelle stratégie de l'emploi, viseront principalement à créer des programmes d'emplois permanents pour les jeunes. On créera une nouvelle compagnie des jeunes travailleurs. Cette mesure et d'autres programmes d'emploi pour les jeunes bénéficieront d'une augmentation budgétaire substantielle pour l'exercice financier en cours.

Dans le domaine de la politique sociale, il faut protéger davantage les groupes à faible revenu contre les effets injustes de l'inflation.

La façon la plus efficace d'y arriver est de continuer à prendre des mesures vigoureuses pour contenir toute poussée inflationniste. Cela demande toutefois du temps et la collaboration de chacun. Mais les gens dans le besoin ne peuvent attendre, pas plus que ne le peuvent les parents à faible revenu qui ont des enfants à charge, ni les personnes âgées qui vivent de prestations. Nous devons leur offrir une aide accrue dès maintenant parce que leurs besoins sont pressants.

On a donc restructuré le régime d'allocations familiales. Le taux de base des versements mensuels sera fixé, en 1979, à \$20 par enfant afin qu'il soit possible de fournir une aide accrue à ceux qui en ont le plus besoin. Ce taux de base sera indexé au coût de la vie après 1979.

Les sommes ainsi épargnées serviront à offrir un versement annuel de \$200 par enfant aux mères des familles à faible et moyen revenu. En outre, le supplément de revenu garanti sera augmenté mensuellement de \$20 par ménage afin de protéger davantage les personnes âgées contre les effets de l'inflation.

Vous serez donc appelés à étudier des modifications à la loi sur les allocations familiales, à la loi sur la sécurité de la vieillesse et à la loi de l'impôt sur le revenu.

Comme autre mesure anti-inflationniste, le Gouvernement a récemment réduit de trois cents le gallon la taxe d'accise spéciale sur l'essence. En outre, des négociations sont en cours avec le gouvernement de l'Alberta en vue de reporter à plus tard l'augmentation de un dollar le baril de pétrole, prévue pour le 1^{er} janvier.

V. Renouveau de la fédération

De toute évidence, le mieux-être économique n'assurera pas, à lui seul, l'unité du pays. Un renouveau de la fédération canadienne est tout aussi indispensable. Fort de cette conviction, le Gouvernement publiait en juin dernier, dans un document intitulé *Le temps d'agir*, ses propositions de renouvellement de la fédération. Au cours du même mois, il saisisait en outre le Parlement du projet de loi sur la réforme constitutionnelle. Ce bill a été soumis à un comité mixte spécial pour lancer un vaste débat public sur la réforme constitutionnelle.

Dans sa publication *Le temps d'agir*, le Gouvernement endossait quatre principes fondamentaux de renouveau: la primauté des citoyens et de leurs libertés; le respect intégral des droits des autochtones; l'épanouissement total des deux principales communautés linguistiques du Canada et la mise en valeur de la diversité de nos cultures. Il prônait l'expansion économique régionale et la poursuite de l'intégration économique, de sorte que tous les citoyens du Canada puissent profiter plus équitablement des richesses du pays. Enfin, il reconnaissait l'interdépendance des deux ordres de gouvernement et